

## Compte rendu de séance

### Séance du 21 Février 2025

L'an 2025 et le 21 Février à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ALORY Christophe, Maire

**Présents** : M. ALORY Christophe, Maire, Mme : LEBLOND Nadia, MM : DE BOCK Thierry, FRIBOULET Cyril, MORICE Hervé, PRIOUX Claude

**Absentes** : Mmes : MOHIER Lydie, RAMDANE Laetitia

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 8
- Présents : 6

**Date de la convocation** : 15/02/2025

**Date d'affichage** : 15/02/2025

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture de l'Eure  
le : 27/02/2025

et publication ou notification  
du : 27/02/2025

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme LEBLOND Nadia

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

Compte de Gestion 2024 - 2025\_01  
Compte Administratif 2024 - 2025\_02  
Affection des résultats 2024 - 2025\_03  
Demande de Fonds de concours 2025 - 2025\_04  
Convention d'investissement école - 2025\_05  
Travaux de l'Eglise - appel d'offre MOE - 2025\_06

### Compte de Gestion 2024

réf : 2025\_01

Le maire présente le compte de gestion établi par le comptable municipal pour l'année 2024.  
Il est conforme aux écritures que nous avons dans nos registres.  
Après en avoir délibéré, les membres du conseil votent à l'unanimité le compte de gestion 2024

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

### Compte Administratif 2024

réf : 2025\_02

Monsieur Cyril Friboulet, 2ème adjoint présente au conseil municipal le compte administratif pour l'année 2024 qui fait ressortir les résultats suivants :

- La section de fonctionnement est excédentaire de 140 848,91€
- La section d'investissement est excédentaire de 24 327,29€

Le maire se retire pour le vote.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil votent à l'unanimité le compte de gestion 2024.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

### Affectation des résultats 2024

réf : 2025\_03

Suite au vote du compte administratif, le maire propose l'affectation des résultats suivant

Affectation des résultats 2024	Résultat 2023	Résultat 2024	Resultat reporté	compte
Fonctionnement	26 354,52	140 848,91	167 203,43	au compte R002
Investissement	13 438,04	24 327,29	37 765,33	au compte R001
Excedent de fonctionnement capitalisé			0	1068

Après délibération, les membres du conseil votent l'affectation des résultats proposée par le maire à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

### Demande de Fonds de concours 2025

réf : 2025\_04

La communauté d'agglomération d'Evreux Portes de Normandie de nous apporter une aide financière à la réalisation de nos projets d'investissement sous la forme de fonds de concours.

Il s'agit pour la commune de lister les investissements qui pourraient faire l'objet de demandes de fonds de concours

Le maire demande au conseil l'autorisation de solliciter la communauté d'agglomération pour l'obtention de fonds de concours pour les projets d'investissement suivant :

- L'achat d'une voiture
- Un souffleur
- Outillage technique pour l'employé communal
- Un conteneur martine
- Un carport
- Installation de prises électrique extérieures
- De la vaisselle pour la salle des fêtes
- Deux barnums
- Un attelage de voiture

Après en avoir délibéré, les membres du conseil autorise le maire à solliciter la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie pour l'obtention de fonds de concours.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

Convention d'investissement école

réf : 2025\_05

Le maire présente 2 conventions d'investissements soumises par la mairie de Marcilly la campagne concernant des investissements faite pour l'école.

Moisville doit rembourser une partie de ces investissements au prorata de la clé de répartition qui lie les 2 mairies dans cadre la gestion de l'école.

**1ère convention** : Achat de coussins pour l'aménagement de la garderie :

Cout pour la commune de Moisville = 65,97€

**2ème convention** : **Achat de matériel informatique et numérique** :

Cout pour la commune de Moisville = 425,77€

Après en avoir délibéré, les membres du conseil autorise le maire à signer les 2 conventions à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

Travaux de l'Eglise - appel d'offre MOE

réf : 2025\_06

Le maire demande l'autorisation au conseil de lancer un appel d'offre pour une mission de maitrise d'œuvre dans le cadre des travaux de restauration de l'église de Moisville (**ISMH**)

L'appel sera mis en ligne avant le mois de mai 2025.

Après en avoir délibéré les membres du conseil autorise le maire à procéder à cet appel d'offre et autorise le maire à signer tous les documents affairant à ce projet ;

Le conseil autorise le maire à solliciter l'ensemble des subventions possibles pour ce projet.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

**Questions diverses :**

Réunion publique « Comité des Fêtes » le samedi 15 mars 2025 à 10h00 à la salle polyvalente.

**Complément de compte-rendu :**

Séance levée à : 21 : 30

En mairie, le 04/03/2025  
Le Maire  
Christophe ALORY